

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026

Début : 19h30

Fin : 21h55

Date de la convocation : 13 Avril 2026

Convocation affichée : le 13 Avril 2026

| Membres<br>du Conseil municipal            | PRESENT | ABSENT/<br>EXCUSE | POUVOIR      |
|--------------------------------------------|---------|-------------------|--------------|
| CHANFREAU Nicole, Maire                    | X       |                   |              |
| SAVARIE Alain, adjoint                     | X       |                   |              |
| CARRASSET Nathalie, adjointe               | X       |                   |              |
| GACH Philippe, adjoint                     | X       |                   |              |
| JADOT Stéphanie, adjointe                  | X       |                   |              |
| RONCALLI Christine, conseillère municipale | X       |                   |              |
| CABOS Lise, conseillère municipale         | X       |                   |              |
| DUBOURDIEU France, conseillère municipale  |         | X                 | Elie DOURTHE |
| TANNOUS Bernard, conseiller municipal      | X       |                   |              |
| LEGLISE Mathieu, conseiller municipal      | X       |                   |              |
| ROCHET Tiphaine, conseillère municipale    | X       |                   |              |
| DOURTHE Elie, conseiller municipal         | X       |                   |              |
| REINARD James, conseiller municipal        | X       |                   |              |
| SAHORES Aurélie, conseillère municipale    | X       |                   |              |
| LIMA Maëva, conseillère municipale         | X       |                   |              |

### ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 Avril 2026

#### **I. DELIBERATIONS**

1. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)
2. Election des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.
3. Budget communal – vote des taux des impôts directs locaux 2026
4. Budget communal – vote du Budget Primitif 2026
5. Répartition des subventions aux associations pour 2026

#### **II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS**

1. Présentation des dossiers en cours
2. Informations

*Avant de commencer la réunion du Conseil municipal, Madame la Maire rappelle aux conseillers municipaux le fonctionnement du Conseil et de la désignation d'un secrétaire de séance. Au début de chaque séance, une note de synthèse est remise aux conseillers avec les points à étudier à l'ordre du jour. A l'issue de la réunion, un projet de procès-verbal est envoyé aux élus pour relecture et modification. Le procès-verbal est adopté lors de la séance suivante. Si un conseiller ne peut être présent, il peut donner un pouvoir à un autre conseiller (un seul pouvoir par élu). Concernant les commissions, elles sont convoquées par Madame la Maire ou son rapporteur avec un ordre du jour.*

M. Philippe Gach a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

#### Approbation du Procès-Verbal de la séance du 2 Avril 2026

***VOTE :           15 Pour       00 Contre       00 Abstention***

Conformément à l'article 93 de la loi du 2019-1461 du 27 décembre 2019, les communes établissent un état de l'ensemble des indemnités versés aux élus, lequel est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget. Un exemplaire de cet état est remis à l'ensemble des conseillers.

#### I. DELIBERATIONS

##### **1. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)**

Madame la Maire informe le Conseil municipal que, suite aux élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Cette commission, qui se réunit en général une fois par an, assiste les services fiscaux dans la détermination des valeurs locatives foncières des locaux d'habitation, servant de base aux impôts directs locaux.

La CCID est composée pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires ;
- 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Madame la Maire soumet au Conseil municipal la liste suivante de commissaires à proposer à l'administration fiscale :

**Commissaires titulaires :**

- Mme BOUXAGUET Nicole
- Mme MICAELO Françoise
- Mme HUBERT Jocelyne
- M. TACH Frédéric
- M. BELLOC Bernard
- M. ROUX Jacques (hors commune)
  
- M. CABOS Dominique
- Mme GRIFFOUL Béatrice
- Mme LABAYLE Violaine
- M. LAMARQUE Patrick
- M. LEES-MELOU Claude
- Mme BOUDAT Françoise (hors commune)

**Commissaires suppléants :**

- Mme AREXY Isabelle
- M. BAYEUR David
- M. COTTIN Philippe
- M. DARTHIAL Pascal
- Mme DUBON Séverine
- M. ROCHET Philippe (hors commune)
  
- M. GORGE Pierre
- M. PEBERAY Nicolas
- M. SARRELABOUT Franck
- M. SOURGET Alain
- M. TURTAUT Philippe
- M. VIGOLO Gilbert (hors commune)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants telle que présentée ci-dessus à proposer au Directeur département des finances publiques ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

***VOTE :    15   Pour    00   Contre    00   Abstention***

**2. Election des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et Familiale et notamment les articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-15,

Vu le Code Electoral et notamment les articles 65 et 66,

Madame la Maire expose que le Conseil municipal doit procéder à l'élection des nouveaux membres élus dans les 2 mois suivant son renouvellement.

Il s'agit d'une élection au scrutin de liste, à représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.  
Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète.

Le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection des 5 administrateurs du CCAS.  
Après un délai de cinq minutes laissées aux candidats pour le dépôt des listes, Madame la Maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'Administrateurs du CCAS a été déposée par :  
- Liste 1 – Nathalie Carrasset

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, est invité à mettre dans l'enveloppe son bulletin de vote et à la déposer dans l'urne disposée à cet effet.

Il est procédé au dépouillement :

|                                                                        |    |
|------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0  |
| Nombre de votants (enveloppes déposées)                                | 15 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau                        | 0  |
| Nombre de suffrages blancs                                             | 0  |
| Nombre de suffrage exprimés                                            | 15 |
| Majorité absolue                                                       | 8  |

| NOM TETE DE LISTE            | SUFFRAGES<br>OBTENUS |
|------------------------------|----------------------|
| Liste 1 – Nathalie Carrasset | 15                   |
|                              |                      |

Après avoir procédé aux opérations de vote, le Conseil municipal par 15 voix pour,

- **DECLARE** élus et immédiatement installés pour siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS de la Commune de Saint Pierre de Mons, les membres suivants :
  - o Nathalie Carrasset
  - o Lise Cabos
  - o France Dubourdieu
  - o Elie Dourthe
  - o Aurélie Sahores

### **3. Budget communal – vote des taux des impôts directs locaux 2026**

Madame la Maire expose au Conseil municipal, qu'il revient chaque année dans le cadre du vote du budget, de fixer les taux d'imposition de la fiscalité directe locale. Ces taux seront appliqués aux bases déterminées par les services de la Direction régionale des finances publiques.

Depuis 2023, la taxe d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans fait partie du vote des taux d'imposition.

Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

Pour rappel, en 2025 nous avons fait le choix de maintenir les taux d'imposition 2024.  
En 2025, les taux des taxes appliqués étaient les suivants :

- TAXE FONCIERE BÂTIE ..... 37,50 %
- TAXE FONCIERE NON BÂTIE.....69,05 %

- TAXE D'HABITATION résidences secondaires.....14,32 %

Madame la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour 2026, les bases d'imposition prévisionnelles sont les suivantes :

- TAXE FONCIERE BÂTIE ..... 1 015 000 €
- TAXE FONCIERE NON BÂTIE..... 49 400 €
- TAXE D'HABITATION résidences secondaires..... 26 200 €

La commission finances propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026. Le produit fiscal attendu sans augmentation des taux s'élèvera à 418 488 € pour 2026. *Madame la Maire précise que le maintien des taux avait été annoncé dans le projet de campagne.*

Suite à l'exposé ci-dessus, Madame la Maire propose au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition 2025 sur l'exercice 2026 soit :

- TAXE FONCIERE BÂTIE ..... 37,50 %
- TAXE FONCIERE NON BÂTIE ..... 69,05 %
- TAXE D'HABITATION résidences secondaires..... 14,32 %

Pour un produit fiscal attendu de 418 488 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition 2025 sur l'exercice 2026 soit :

- ✓ TAXE FONCIERE BÂTIE..... 37,50 %
- ✓ TAXE FONCIERE NON BÂTIE ..... 69,05 %
- ✓ TAXE D'HABITATION résidences secondaires ..... 14,32 %

- **CHARGE** Madame la Maire

- ✓ de notifier cette décision aux services préfectoraux
- ✓ de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention**

#### **4. Budget communal – vote du Budget Primitif 2026**

Madame la Maire présente à l'assemblée le budget communal 2026 qui fait ressortir :

- en investissement, afin de limiter le recours à l'emprunt et par conséquent l'endettement de la commune avec une annuité de 82 164,80€ identique jusqu'en 2029, un virement de la section de fonctionnement a été provisionné au chapitre 023 pour un montant de 150 000€.
- Cette année, il faut prévoir les travaux inscrits dans les restes à réaliser (travaux d'aménagement du cimetière, acquisition matériel PPMS pour l'école, pose d'un coffre rideaux services techniques) et inscrire notamment les travaux de voirie Impasse Rivière, l'acquisition d'extincteurs et mise en conformité plans d'évacuation et d'intervention.

Le budget communal se présente ainsi :

- **En section de dépenses de fonctionnement :**

| CHAPITRE                                             | DESIGNATION                                              | MONTANT               |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------|
| 011                                                  | Charges à caractère général                              | 385 144,54 €          |
| 012                                                  | Charges de personnel, frais assimilés                    | 572 000,00 €          |
| 014                                                  | Atténuations de produits                                 | 0,00€                 |
| 65                                                   | Autres charges de gestion courante                       | 126 786,00€           |
| 6586                                                 | Frais fonctionnement des groupes d'élus                  | 0,00 €                |
| <b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>        |                                                          | <b>1 083 930,54 €</b> |
| 66                                                   | Charges financières                                      | 20 500,00 €           |
| 67                                                   | Charges spécifiques                                      | 0,00 €                |
| 68                                                   | Dotations aux provisions, dépréciations semi-budgétaires | 1 450,00 €            |
| <b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>  |                                                          | <b>1 105 880,54 €</b> |
| 023                                                  | Virement à la section d'investissement                   | 150 000,00 €          |
| 042                                                  | Opération d'ordre transfert entre sections               | 0,00 €                |
| 043                                                  | Opération d'ordre intérieur de la section                | 0,00 €                |
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>  |                                                          | <b>150 000,00 €</b>   |
| <b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b> |                                                          | <b>1 255 880,54 €</b> |

• En section de recettes de fonctionnement :

| CHAPITRE                                             | DESIGNATION                                              | MONTANT               |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------|
| 013                                                  | Atténuations de charges                                  | 0,00 €                |
| 70                                                   | Produits services, domaine et ventes diverses            | 43 450,00 €           |
| 73                                                   | Impôts et taxes                                          | 68 000,00€            |
| 731                                                  | Fiscalité locale                                         | 494 144,00 €          |
| 74                                                   | Dotations et participations                              | 269 588,00 €          |
| 75                                                   | Autres produits de gestion courante                      | 28 000,00 €           |
| <b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>        |                                                          | <b>903 182,00 €</b>   |
| 76                                                   | Produits financiers                                      | 0,00 €                |
| 77                                                   | Produits spécifiques                                     | 0,00 €                |
| 78                                                   | Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) | 0,00 €                |
| <b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>  |                                                          | <b>903 182,00 €</b>   |
| 042                                                  | Opérations ordre transf. entre sections                  | 0,00 €                |
| 043                                                  | Opérations ordre intérieur de la section                 | 0,00 €                |
| <b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>  |                                                          | <b>0,00 €</b>         |
| <b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>          |                                                          | <b>903 182,00 €</b>   |
| 002                                                  | Résultat reporté (excédent)                              | 352 698,54 €          |
| <b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b> |                                                          | <b>1 255 880,54 €</b> |

La section de fonctionnement pour le BP 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 255 880,54€

*Tiphaine Rochet demande si les contrats de maintenance sont revus régulièrement, notamment pour les frais de nettoyage des locaux communaux, voir pour étudier et renégocier le contrat.*

*Elle interpelle également pour les frais de télécommunication dont le montant lui semble important.*

Madame la Maire répond qu'il s'agit des abonnements téléphoniques professionnels pour la mairie, les écoles, les portables (école, cantine, maire, services techniques) et les abonnements internet.

Philippe Gach lui propose qu'un point soit fait sur les contrats et leurs usages.

- **En section de dépenses d'investissement :**

| CHAPITRE                                            | DESIGNATION                                                               | MONTANT             |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| 20                                                  | Immobilisations incorporelles                                             | 0,00 €              |
| 21                                                  | Immobilisations corporelles                                               | 221 587,10 €        |
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>              |                                                                           | <b>221 587,10 €</b> |
| 10                                                  | Dotations, fonds divers et réserves                                       | 0,00 €              |
| 16                                                  | Emprunts et dettes assimilés                                              | 63 050,00 €         |
| <b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>               |                                                                           | <b>63 050,00 €</b>  |
| <b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>  |                                                                           | <b>284 637,10 €</b> |
| 040                                                 | Opération d'ordre de transfert entre section                              | 0,00 €              |
| 041                                                 | Opération patrimoniale                                                    | 0,00 €              |
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>  |                                                                           | <b>0,00 €</b>       |
| <b>001</b>                                          | <b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)</b> | <b>2 175,10 €</b>   |
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b> |                                                                           | <b>286 812,20 €</b> |

- **En section de recettes d'investissement :**

| CHAPITRE                                            | DESIGNATION                              | MONTANT             |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------|
| 13                                                  | Subventions d'investissement             | 7 845,85 €          |
| 16                                                  | Emprunts et dettes assimilées            | 0,00 €              |
| <b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>              |                                          | <b>7 845,85 €</b>   |
| 10                                                  | Dotations, fonds divers et réserves      | 26 000,00 €         |
| 1068                                                | Excédents de fonctionnement capitalisés  | 50 416,35 €         |
| 16                                                  | Emprunts et dettes assimilées            | 550,00 €            |
| 024                                                 | Produits des cessions d'immobilisations  | 52 000,00 €         |
| <b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>               |                                          | <b>128 966,35 €</b> |
| 021                                                 | Virement de la section de fonctionnement | 150 000,00 €        |
| 040                                                 | Opérations ordre trans. entre sections   | 0,00 €              |
| 041                                                 | Opérations patrimoniales                 | 0,00 €              |
| <b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>  |                                          | <b>150 000,00 €</b> |
| <b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b> |                                          | <b>286 812,20 €</b> |

La section d'investissement pour le BP 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes à 286 812,20 €.

Concernant les travaux de voirie non affectés, Tiphaine Rochet demande si une liste des voies endommagées par les inondations a été réalisée.

Alain Savarie répond qu'un dossier de subvention est en cours, qu'un rendez-vous avec M. Escande a eu lieu cet après midi et que la commune est dans l'attente d'un estimatif.

*Il précise qu'avec Philippe Gach, ils ont fait le tour de la commune et qu'ils ont pris des photos des routes endommagées.*

En conséquence, il est proposé aux membres présents d'approuver le budget communal 2026 tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 de la commune de Saint Pierre de Mons tel qu'il est présenté à l'assemblée et équilibré en dépenses et en recettes :
  - de la section de fonctionnement pour un montant de 1 255 880,54 €,
  - de la section d'investissement pour un montant de 286 812,20 €.

**VOTE : 15 Pour 00 Contre 00 Abstention**

#### **5. Répartition des subventions aux associations pour 2026**

Madame la Maire précise que les élus membres du bureau des associations concernées par l'attribution d'une subvention ne peuvent pas prendre part ni au débat, ni au vote.

Mme Stéphanie Jadot et Mme Tiphaine Rochet, membres du bureau de l'ACPE ; M. Mathieu Leglise, M. Bernard Tannous et Mme Aurélie Sahores, membres du bureau des Amis Réunis, se déportent lors des débats et du vote des subventions aux associations.

Madame la Maire propose au Conseil municipal d'attribuer et verser une subvention aux associations pour l'année 2026 et précise que ces subventions ne seront versées qu'après étude des bilans financiers des associations.

Les crédits votés à l'article 65748 du BP 2026 sont ouvert pour un montant de 9 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

| Noms associations                                           | BP 2026         |
|-------------------------------------------------------------|-----------------|
| Amis réunis                                                 | 500,00          |
| Société de chasse                                           | 150,00          |
| Gym volontaire                                              | 150,00          |
| ACPE                                                        | 900,00          |
| ELR                                                         | 150,00          |
| ADDAH                                                       | 30,00           |
| Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal            | 5 610,00        |
| Fédération Française pour le don de Sang Bénévole           | 150,00          |
| Le Guidon Macarien (organisation course cycliste de la Cdc) | 150,00          |
| USPM (foot)                                                 | 500,00          |
| Union sportive villenavaise cyclisme (Prix Fouchy)          | 150,00          |
| LIGAMS « la Passem »                                        | 100,00          |
|                                                             | <b>8 540,00</b> |

- **DECIDE** que ces subventions ne seront versées qu'après étude des bilans financiers des associations.

- **DIT** que le montant total des subventions votées pour l'année 2026 s'élèvent à **8 540 €**.

***VOTE : 10 Pour 00 Contre 00 Abstention***

## II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

### **1. Présentation des dossiers en cours**

Philippe Gach :

- A l'école :
  - L'ACPE a acheté deux jardinières pour faire des plantations.
  - Les trotinettes ont été réparées.
  - Le personnel a demandé l'installation d'une fontaine à eau dans le réfectoire à la place du point d'eau envisagé. Alain Savarie répond qu'il attend des retours pour savoir si on peut en récupérer une.
  - L'ajout de hublots sur les portes battantes reliant la cuisine à la salle de restauration soulève des problématiques de conformité.

Stéphanie Jadot :

- Pour l'instruction des dossiers d'urbanisme, une convention a été signée avec la Cdc, voir s'il est possible de la modifier et de sélectionner les dossiers que l'on souhaite transmettre à l'instruction.

Nathalie Carrasset :

- Travaille sur la première réunion du CCAS
- A pris contact avec les organismes qui peuvent apporter leur aide pour traiter les dossiers soumis au CCAS

Alain Savarie :

- Le système d'alerte PPMS a été installé et testé à l'école.
- Prend connaissance des dossiers en cours.
- L'état des routes a été fait. Un dossier est ouvert en préfecture. Les priorités seront définies ultérieurement.

### **2. Informations**

- 7 Mai à 2h58 – Passage de la Passem
- 8 Mai à 11h00 – cérémonie de commémoration de l'Armistice aux monuments aux morts au cimetière
- Courant Mai – mise en place des commissions
- 5 Juin à 19h30 – Elections sénatoriales - Conseil municipal
- 17 Juin à 19h30 – Conseil municipal
- Adresses mails des élus

La séance est levée à 21h55.

La Maire  
Nicole Chanfreau

Le secrétaire de séance  
Philippe Gach